VILLE DE GIF

CHARTE DU CONSEIL DES JEUNES

■ OBJECTIFS GENERAUX :

Né d'une volonté des élus de la ville depuis 2002, le conseil des jeunes a pour vocation de permettre aux jeunes de s'exprimer par des actions concrètes dans la vie de leur cité.

La commune met à disposition des moyens humains, matériels et financiers pour aider les jeunes à concrétiser leur attente commune.

■ SON RÔLE

- **Engagement citoyen**
  - Responsabiliser les jeunes à travers la signature et le respect d'une charte de fonctionnement.
- **Porte-parole**
  - Faire le lien entre les jeunes et les élus pour relayer leurs idées et préoccupations.
- **Implication**
  - Associer les jeunes à l'élaboration de la politique jeunesse.
- **Écoute et réflexion**
  - Identifier et répondre aux besoins des jeunes en matière d'animations et d'activités.
- **Initiative**
  - Encourager les jeunes à proposer et mener des projets avec l'accompagnement de la référente et animateurs jeunesse.
- **Engagement local**
  - Encourager l'engagement des jeunes dans les projets municipaux pour renforcer leur sentiment d'appartenance à la ville.
- **Lien intergénérationnel**
  - Favoriser les échanges et la solidarité entre les générations.
- **Cohésion sociale**
  - Renforcer la cohésion sociale en créant du lien entre les quartiers à travers des animations.
- **Implication citoyenne**
  - Associer les jeunes aux événements et manifestations de la ville.

■ **PARTICIPATION :**

Peut se porter volontaire au conseil des jeunes de la ville tous les jeunes Giffois âgés de 11 à 20 ans.

- 6e / 5e / 4e : conseil des jeunes « 11-13 ans »
- 3e / lycéens et étudiants : conseil des jeunes « 14-20 ans »

Il s'agit d'un acte individuel, volontaire, déterminé et responsable

■ **DUREE DU MANDAT :**

Tous les membres rentrent au conseil pour une durée d'un an renouvelable.

■ **FONCTIONNEMENT ET REUNIONS :**

→ Les réunions de travail :

Les réunions de travail sont des temps de concertation, de discussion, de préparation des projets. Selon les projets ou les thématiques abordées, ces réunions peuvent être plus ou moins fréquentes. Elles sont encadrées par un animateur/référent jeunesse.

→ Les réunions plénières :

Une à deux réunions plénières peuvent être organisées pendant l'année. Elles permettent d'échanger entre les deux conseils des jeunes en présence des élus du secteur et de présenter les projets en cours.

■ **ENGAGEMENT DE LA VILLE :**

La ville de Gif sur Yvette s'engage à :

- Garantir l'autonomie de réflexion et d'action du conseil des jeunes dans le respect de la légalité, de la laïcité et des principes républicains.
- Saisir le conseil des jeunes pour avis sur des projets concernant la ville ou la politique jeunesse.
- Rendre publics les propositions et avis du conseil des jeunes.
- Mettre à disposition l'accompagnement logistique et technique nécessaire à l'activité du conseil des jeunes.

Le jeune s'engage à :

- Participer activement aux réunions du conseil
- Être force de propositions
- Être un représentant des jeunes Giffois auprès des élus

Nom et Prénom du jeune : ……

Fait à Gif-sur-Yvette, le : …….

Signature du membre du CDJ : **Signature des parents :**

Faire précéder la signature de la mention »lu et approuvé »